



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-021

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2025-01-06-00022 - Arrêté directeur donnant mandat à la directrice des affaires juridiques, à Marc DUPONT et à Pauline MARCEL devant les juridictions administratives, civiles et pénales (1 page)

Page 3

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale**

75-2025-01-02-00039 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (11 pages)

Page 5

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-01-08-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 9) (4 pages)

Page 17

75-2025-01-08-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 5-6-7 rectificatif (6 pages)

Page 22

## **GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale**

75-2025-01-02-00037 - Décision 2025-001 de délégation de signature (politique médicale et partenariats ) (2 pages)

Page 29

75-2025-01-02-00036 - Délégation de signature particulière à Madame Fanny BRUN GROLLIER dans le cadre de la garde de direction (1 page)

Page 32

75-2025-01-02-00038 - Délégation de signature particulière à Monsieur Aurélien STIVAL dans le cadre de la garde de direction (1 page)

Page 34

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

75-2025-01-07-00013 - Arrêté préfectoral portant autorisation **??** d'appel à la générosité du public du fonds de dotation **??** BDO GAÏA (2 pages)

Page 36

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-01-06-00022

Arrêté directorial donnant mandat à la directrice  
des affaires juridiques, à Marc DUPONT et à  
Pauline MARCEL devant les juridictions  
administratives, civiles et pénales



**Arrêté directorial donnant mandat à la directrice des affaires juridiques, à Marc DUPONT et à Pauline MARCEL devant les juridictions administratives, civiles et pénales**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,**

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1,

Vu l'article 706-43 du code de procédure pénale,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 20 décembre 2024 relatif aux missions de la Direction des affaires juridiques,

Vu le décret du Président de la République du 23 décembre 2021 plaçant Mme Marie-Charlotte DALLE dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 1er janvier 2022, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques et des droits des patients,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Mandat est donné à Mme Marie-Charlotte DALLE directrice des affaires juridiques, à M. Marc DUPONT, adjoint à la directrice des affaires juridiques, ainsi qu'à Mme Pauline MARCEL, directrice déléguée, aux fins de représenter l'établissement public en demande et en défense devant les juridictions administratives, civiles et pénales concernant l'établissement public.

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté directorial n° 75-2023-12-04-00008 du 4 décembre 2023 donnant mandat devant les juridictions administratives, civiles et pénales est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Directeur général

**Signé**

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2025-01-02-00039

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR - LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, B, C, F, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, Directeur d'hôpital, chargé de mission expert près de la Direction, à l'effet de signer tous les actes délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Nicolas LE PROVOST**, Ingénieur principal, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus des bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),

- **Monsieur Jorge FERREIRA**, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Madame Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, Cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

#### **ARTICLE 4 : Sites du GHU**

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Laurent THEVENIN**, directeur des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

## ARTICLE 5 : Directions fonctionnelles

a) En cas d'empêchement de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines et de **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Yves GUE**, contractuel, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille NUNES**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddy TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Amandine LEMAITRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nadjat MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de **Madame Nadjat MOUKADEM** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Céline REYDY**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Nadjat MOUKADEM** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**b) En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, ingénieur hospitalière, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Stéphane DUVAL**, cadre supérieur de santé, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Alexandra ISIDORO**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Rebecca MERCIER**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Béatrice D'HONDT**, cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Claudie REGNAULT**, assistante sociale, responsable adjointe du service social d'Henri-Mondor, à l'effet de signer, en cas d'absence de Madame Béatrice D'HONDT, les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,

**c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Quentin POITOU**, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Finances et de la Recherche liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires médicales liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** en sa qualité de Directrice des Finances et de la Recherche et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**d) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice chargée des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Quentin POITOU**, adjoint à la Directrice chargée des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, Chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales et de **Monsieur Antoine GALIMARD**, chargé de mission et adjoint, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal FOURNIER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Pascal LOYE**, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Iphana RHODE**, ingénieure hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**e) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Lucas BALZAMO**, ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes, adjoint au Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières

7/11

correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT**, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

**g) En cas d'empêchement de Madame Catherine TAILLE**, directrice des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe à la directrice, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Catherine TAILLE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## **ARTICLE 6 : Délégations sur les sites du GHU**

**En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site d'Emile-Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels

8/11

**Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,

- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent THEVENIN**, directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice d'hôpital, adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Magali PREPIN-THOMAS**, Directrice d'hôpital, adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe, Directrice Usagers-Risques-Crise et Qualité, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

## **ARTICLE 7 : Administrateurs de garde**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

### **Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU**

**Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU  
**Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la directrice du GHU  
**Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines  
**Quentin POITOU**, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche  
**Magali PREPIN THOMAS**, Directrice d'hôpital, Directrice adjointe des Ressources Humaines  
**Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Affaires médicales et Directrice des Finances et de la Recherche  
**Catherine SORIN**, Directrice des Soins, Coordinatrice adjointe générale des soins  
**Alice VEYRIE**, Directrice d'hôpital en détachement de l'AP-HP

### **Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :**

**Djilali BELGHAOUTI**, Cadre supérieur de santé  
**Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière  
**Catherine KARNYCHEFF**, Cadre de santé  
**Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière  
**Camille NUNES**, Attachée d'administration hospitalière  
**Ahmed RAOUI**, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS  
**Nathalie ROGER**, Technicienne supérieure hospitalière  
**Isabelle SONGEONS**, Adjointe des cadres hospitaliers  
**Jeremy THOMAS**, Cadre supérieur de santé

### **Site d'Emile-Roux :**

**Jean-François BESSET**, Directeur d'hôpital, Directeur du site Emile-Roux  
**Delphine FICHON**, Directrice d'hôpital, Directrice adjointe des Ressources Humaines  
**Virginie HEUDE**, Cadre de santé  
**Corinne MASSON**, Cadre de santé  
**Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers  
**Iphana RODE**, Ingénieure logistique approvisionnement  
**Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau

### **Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau**

**Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres Hospitaliers  
**Huguette BIAS**, Adjoint des cadres Hospitaliers  
**Fanny BROCARD**, Adjoint administratif hospitalier  
**Yamina FELOUAH**, Attachée d'administration hospitalière  
**Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité  
**Florence GRANGEARD**, Adjoint des cadres hospitaliers  
**Christiane L'ETANG**, Technicien supérieur hospitalier  
**Nathalie PAYET MACQUET**, Responsable des services économiques  
**Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau  
**Philippe VASSEUR**, Directeur d'hôpital, chargé de mission auprès de la Direction

**ARTICLE 8** : L'arrêté n°75-2024-10-01-00008 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 9** : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 2 janvier 2025  
La Directrice du GHU APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor  
SIGNÉ  
**Edith BENMANSOUR**

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-08-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE  
9)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

**POLE DE GESTION FISCALE**

**SIE PARIS 9<sup>ème</sup>**

**9,rue d'Uzès**

**75074 Paris cedex 02**



FINANCES PUBLIQUES

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Madame Anne CHARBONNIER, Administratrice de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 9<sup>ème</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247,et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. François ROUGIER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Prénom et nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Farah ZAMHARIR	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Frédéric BOUILLANNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryse LORY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Rachel BOEHLY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine DANDO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claire EVAN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gilles GLEYO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aldina GODINHO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sonia ITKINE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryvonne LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claude THEPAUT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Karine AUFORT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

M. Eric MEYER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Céline ROUSSEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Vincent TAÏEB	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 0000€
M Stéphane PIERAGNOLI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Jean-Michel BRAS	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés dans le tableau ci-après:

Prénom et nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Farah ZAMHARIR	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Zohra MAHI	Agente des finances publiques	2 000 €
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques	2 000 €
Fabrice VAÏTI	Agent des Finances publiques	2 000 €
Fayçal GHOUTI	Agent des finances publiques	2 000 €
Véronique MANTES	Agente des finances publiques	2 000€

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et nom des agents	Grade
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques

Farah ZAMHARIR  
Marie-José LASCAUD  
Olivier DOMARIN  
Thierry GAUTHIEZ  
Chantal RESMER  
Zohra MAHI  
Maxime LEVANNIER  
Fabrice VAÏTI  
Fayçal GHOUTI  
Véronique MANTES

Inspectrice des finances publiques  
Inspectrice des finances publiques  
Contrôleur principal des finances publiques  
Contrôleur principal des finances publiques  
Contrôleuse des finances publiques  
Agente des finances publiques  
Agent des finances publiques  
Agent des Finances publiques  
Agent des finances publiques  
Agente des finances publiques

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 08/01/2025

La comptable publique,  
responsable du service des impôts des entreprises  
de PARIS 9<sup>ème</sup>

Signé

Anne CHARBONNIER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-08-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE  
5-6-7 rectificatif



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE  
Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice  
75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Eric DUNAS dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Rose GUISELIN-WOLFF, Administratrice des Finances Publiques adjointe, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à Mesdames Isabelle BRUGERE, Annie GUEGAN et Karine SERVELLE ainsi qu'à Messieurs Jean-Paul LABOREY et Cyril DELICQUE, Inspecteurs des Finances publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Cyril DELICQUE
Mme Annie GUEGAN	M. Jean-Paul LABOREY
Mme Karine SERVELLE	/

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Corinne BOUTES	Mme Joëlle RAJOSVAH	Mme Marie-Claude MENARD
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Mathieu LEMOINE
M. Jacky LAFON	M. Jean-Pierre GITTON	M. Richard KLEIN
M. Frédéric ZALATEU	M. Philippe HIRSCH	M. Francis VIENOT
Mme Alexandra RAGUES	Mme Cécile FRADET	M. Joseph MAGNARD
M. Thierry GOZLAN	M. Vincent GAY	M. Marc NEDELEC
M. Stéphane HUDRY	M. Yannick KIRSCHVING	Mme Amnet BOUKAR
Mme Elhame KHADDA	Mme Sylvie CORRIN	Mme Béatrice CLAUDEL
M. Stéphane MOUTOU	/	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Anaëlle URRUTY	Mme Justine MENDES	Mme Nathalie FAUCOU
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	M. Clément LECERF
M. Daniel LAMBERT	M. Simon PERY	M. François LE GUEN
M. Thibaud DUNAND	M. Marc MORVAN	

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Annie GUEGAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Karine SERVELLE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Jean-Paul LABOREY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Joëlle RAJOSVAH	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Mathieu LEMOINE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Richard KLEIN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe HIRSCH	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Alexandra RAGUES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Cécile FRADET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Vincent GAY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Marc NEDELEC	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Stéphane HUDRY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Yannick KIRSCHVING	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Amnet BOUKAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Elhame KHADDA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sylvie CORRIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Stéphane MOUTOU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Clément LECERF	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Anaëlle URRUTY	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Nathalie FAUCOU	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Thibaud DUNAND	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. François LE GUEN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Francis VIENOT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Simon PERY	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

#### Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Annie GUEGAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Karine SERVELLE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Jean-Paul LABOREY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros

<b>Prénom et Nom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Joëlle RAJOSVAH	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Mathieu LEMOINE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Richard KLEIN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe HIRSCH	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Alexandra RAGUES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Cécile FRADET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Vincent GAY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Marc NEDELEC	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Stéphane HUDRY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Yannick KIRSCHVING	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Amnet BOUKAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Elhame KHADDA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Sylvie CORRIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Stéphane MOUTOU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Clément LECERF	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Anaëlle URRUTY	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Nathalie FAUCOU	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Thibaud DUNAND	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. François LE GUEN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Francis VIENOT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Simon PERY	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

**Article 6**

Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté en date du 01/01/2025 n°75-2025-01-01-00031 publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris en date du 03/01/2025 n°75-2025-75-009.

**Article 7**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 07/01/2025

Le comptable des Finances Publiques, responsable du  
service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème  
et 7ème arrondissements,

Signé

Eric DUNAS

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2025-01-02-00037

Décision 2025-001 de délégation de signature  
(politique médicale et partenariats )

Délégation n°2025-001

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE ET MEDICO-SOCIALE  
POLITIQUE MEDICALE ET PARTENARIATS**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 septembre 2024, renouvelant Monsieur Guillaume COUILLARD dans ses fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024 nommant Monsieur Aurélien STIVAL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, en qualité de directeur adjoint, à compter du 2 janvier 2025 ;
- Considérant l'organigramme de Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Aurélien STIVAL, Directeur de la politique médicale et des partenariats**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de la direction de la politique médicale et des partenariats ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- toutes notes, décisions et documents relatifs à l'organisation, à l'animation de la direction de la politique médicale et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous les documents relatifs à la gestion du personnel médical, notamment ceux énumérés à l'article 3,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de la direction de la politique médicale et des partenariats, notamment ceux relatifs aux partenariats médicaux et territoriaux gérés par ladite direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de service fait.

**Article 2**

**Bureau des affaires médicales**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur STIVAL, délégation est donnée à **Madame Marie-Alix BOURGEOIS, Attachée d'administration hospitalière, Responsable des affaires médicales**, à l'effet de signer au nom du Directeur l'ensemble des documents visés à l'article 1.

### **Article 3**

#### **Bureau des affaires médicales**

Délégation en cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur STIVAL et de Madame BOURGEOIS est donnée à **Madame Natacha GORAKAPITIYA, Attachée d'Administration Hospitalière, Bureau des affaires médicales**, à l'effet de signer au nom du Directeur les correspondances et actes internes concernant la gestion courante du personnel médical et en particulier :

- les contrats d'embauche et les avenants aux contrats d'embauche du personnel médical,
- les décisions individuelles relatives à la carrière et à la paye du personnel médical notamment les décisions d'attribution de primes et indemnités diverses,
- les attestations de situation, d'indemnités journalières et de retour à l'emploi du personnel médical,
- les documents relatifs aux congés et retraites du personnel médical,
- les conventions et titres de recettes,
- les déclarations d'accident du travail du personnel médical,
- les lettres de reprise de traitement suite à un trop-perçu du personnel médical.

### **Article 4**

#### **Bureau des affaires médicales**

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur STIVAL, de Madame BOURGEOIS et de Madame GORAKAPITIYA est donnée à **Madame Nora ROUABHI, à Madame Morgane KOUM et à Madame Houda SOUDANE, Adjointes des Cadres Hospitaliers, bureau des affaires médicales**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les correspondances internes concernant la gestion courante du personnel médical et en particulier :

- les attestations de situation et d'indemnités journalières,
- les documents relatifs aux congés et comptes épargne temps (CET) du personnel médical,
- les déclarations d'accident du travail.

### **Article 5**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

**Signé**

Guillaume COUILLARD  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2025-01-02-00036

Délégation de signature particulière à Madame  
Fanny BRUN GROLLIER dans le cadre de la garde  
de direction

### DELEGATION DE SIGNATURE

#### Délégation particulière à Madame Fanny BRUN GROLLIER dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 septembre 2024, renouvelant Monsieur Guillaume COUILLARD dans ses fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2024 ;
- Vu la décision n°2025-002 en date du 2 janvier 2025 portant inscription de Madame Fanny BRUN GROLLIER sur le tableau des gardes administratives de direction ;
- Considérant l'organigramme de Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Fanny BRUN GROLLIER, Directrice des achats, de la logistique et du développement durable** à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au GHU Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

**Signé**

Guillaume COUILLARD  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2025-01-02-00038

Délégation de signature particulière à Monsieur  
Aurélien STIVAL dans le cadre de la garde de  
direction

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Aurélien STIVAL dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 septembre 2024, renouvelant Monsieur Guillaume COUILLARD dans ses fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024 nommant Monsieur Aurélien STIVAL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, en qualité de directeur adjoint, à compter du 2 janvier 2025 ;
- Considérant l'organigramme de Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Aurélien STIVAL, Directeur de la politique médicale et des partenariats** à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au GHU Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

**signé**

Guillaume COUILLARD  
Directeur

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2025-01-07-00013

Arrêté préfectoral portant autorisation  
d'appel à la générosité du public du fonds de  
dotation  
BDO GAÏA



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**

**Service de la coordination des affaires parisiennes  
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral portant autorisation  
d'appel à la générosité du public du fonds de dotation  
BDO GAÏA**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2022-813 du 16 mai 2022, modifiant le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret n°2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu la demande du fonds de dotation BDO GAÏA sollicitant l'autorisation de faire appel à la générosité du public, reçue le 6 janvier 2025 ;

Considérant que l'objectif du présent appel à la générosité du public est de développer son objet social, et plus particulièrement permettre au fonds de dotation de soutenir tout organisme d'intérêt général qu'il choisira pour suivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet.

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

.../...

Dossier n° 21465586  
FD1339

1/2

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le fonds de dotation BDO GAÏA est autorisé à faire appel à la générosité du public à compter du 7 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 2 :** Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration, à compter d'un montant de 153 000 € conformément aux décret et arrêté du 22 mai 2019.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par le décret et l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité du public.

**ARTICLE 4 :** Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

**ARTICLE 5 :** Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 janvier 2025

**Pour le préfet de la région d'Île de France,  
préfet de Paris et par délégation  
L'adjoint au chef du bureau des élections,  
du mécénat et de la réglementation économique**

Signé

**David BOISAUBERT**